Zeitschrift: Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische

Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité

classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 2 (1945)

Heft: 2

Artikel: Ghost words: lat. celtis "ciseau"

Autor: Niedermann, Max

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-4320

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ghost words

Lat. celtis «ciseau»

Par Max Niedermann

Dire que, avant de tenter la solution d'un problème scientifique, il est indispensable de procéder à un contrôle rigoureux des matériaux mis en œuvre semble être un truisme. Pourtant, l'expérience prouve que, souvent, beaucoup d'ingéniosité a été dépensée en pure perte parce qu'elle s'est exercée sur des données caduques. A parcourir, notamment, les publications linguistiques, on ne laisse pas d'être frappé du grand nombre de cas, où les auteurs ont fait état de ce que Skeat a appelé du terme pittoresque de «ghost words», c'est-à-dire «mots-fantômes»¹), dont l'existence ne repose que sur des erreurs de copistes de manuscrits ou d'éditeurs de textes, voire sur des coquilles typographiques. Et même quand on pouvait la croire extirpée, cette ivraie repousse parfois et doit être pourchassée à nouveau. Dans l'Archiv für lat. Lexikographie IX (1896), p. 404, Landgraf a mis en garde contre la forme officiperda, en montrant que, dans les Distiques de Caton et dans les glossaires qui nous ont transmis ce terme latin, on ne trouve que officiperdus. Son avertissement a été répété par M. Ernout, Mélanges Vendryes (Paris 1925), p. 143, note 1, et par M. Boas, Rhein. Museum LXXIX (1930), p. 195, note 2. Néanmoins, les linguistes persistent à citer officiperda; témoin, entre autres, A.-C. Juret, Manuel de phonétique latine (Paris 1921), p. 271, Stolz-Schmalz, Lat. Grammatik⁵ (Munich 1926/28), p. 248, A. Burger, Etudes de phonétique et de morphologie latines (Neuchâtel 1928), p. 13 et 31, Jan Otrębski i Jan Safarewicz, Gramatyka historyczna języka lacińskiego I (Varsovie 1937), p. 347. Fortunatov, dans les Beiträge zur Kunde der indogerm. Sprachen de Bezzenberger III (1879), p. 70, avait établi un rapprochement entre lit. šárnus «rapide» et v. sl. skorů «ταχύς». Or, le lituanien ne connaît, au sens indiqué, que šárpus (ζbas allemand scharp), en usage dans les parlers žémaïtes2). Fortunatov avait emprunté l'adjectif lituanien en question à une source manuscrite en caractères cyrilliques, en défigurant шарпусъ en шарнусъ par mélecture, à cause de la ressemblance des lettres russes п et н. Ayant reconnu la faute commise, il l'a corrigée quelques années après dans les Beiträge de Bezzenberger VI (1881), p. 240. Mais Agrell, à qui la rectifica-

¹) Voir Skeat, Report upon "Ghost Words" or words which have no real existence, dans les Transactions of the Philological Society 1885/87, II, p. 350 s.

²) Voir K. Javnis, Grammatika litovskago jazyka, traduction russe de l'original lituanien par K. Būga (Pétrograd 1916), p. 130, et K. Būga, Kalba ir senove I (Kaunas 1922), p. 195.

tion avait échappé, reproduit ce lituanien *šárnus* inexistant dans ses Baltoslavische Lautstudien (Lund 1919), p. 50, d'où il risque de se propager dans d'autres publications, si cela ne s'est pas déjà fait.

Dresser un inventaire même sommaire des ghost words, signalés jusqu'ici dans le domaine des langues indo-européennes, serait usurper une place qui ne revient pas à cet article, mais il me paraît qu'il ne sera pas sans intérêt de réunir ici au moins encore un certain nombre d'exemples caractéristiques et instructifs avant d'aborder le problème irritant, soulevé par le ἄπαξ εἰρημένον latin celtis «ciseau» qui, à force d'être discuté, n'a fait que s'embrouiller toujours davantage.

Notons d'abord que, à côté des ghost words proprement dits, c'est-à-dire des termes sans authenticité au point de vue de la forme, il en est d'autres dont l'aspect extérieur n'est sujet à aucun doute, mais dont le sens a été faussé par quelque méprise, ce qui a, parfois, fâcheusement dérouté les recherches étymologiques. En fait de cas rentrant dans cette dernière catégorie, les deux suivants méritent une attention spéciale.

Ainsi que l'a relevé Antoine Thomas, Revue de philologie XXXI (1907), p. 199 ss., tous les dictionnaires latins-français modernes (et cette remarque s'applique même encore à celui de Gaffiot, paru vingt-sept ans après l'article de Thomas) enregistrent le mot sclareia en le traduisant par «chalumeau, pipeau» et en donnant comme référence Gargilius Martialis, medicinae ex oleribus et pomis chap. 62. Si l'on se reporte à ce passage, on constate que sclareia y figure dans une série de noms de plantes aromatiques, et les gloses lilitagus (λελίσφακος) id est sclareda, hoc est etiam salvia CGL III 567, 5, lilisfagum id est sclareia CGL III 625, 50, lilisfago id est salvia CGL III 626, 3, les succédanés romans ital. litt. schiarea, dial. sclareza, scarleza à Vérone, scarleza dans le Trentin, sclarea à Brescia, etc.³), enfin l'emprunt m.h.a. scharleie, all. mod. Scharlei, permettent de préciser qu'il s'agit d'une sorte de sauge (salvia sclarea L) qui, importée d'Italie en Allemagne par des moines, y était cultivée pendant tout le moyen âge à cause des vertus curatives qu'on lui attribuait4). L'erreur grotesque qui a fait de ce nom de plante celui d'un instrument de musique remonte à la septième édition de Georges, Ausführliches lateinisch-deutsches Wörterbuch II (Leipzig 1880), col. 2270, où l'on lit: sclareia «die Schalmei», Gargil. Mart. de med. 62. Apparemment, un typographe qui ne connaissait pas le mot «Scharlei» lui avait substitué «Schalmei», et cette retouche arbitraire et malencontreuse avait passé inaperçue lors de la correction des épreuves. Les compilateurs français ont copié servilement Georges. Mais il y a plus. Voici, en effet, les extravagances que la faute initiale de

³) Voir Bertoldi, Archivum Romanicum VII (1923), p. 281, note 1, Pedrotti e Bertoldi, Nomi dialettali delle plante indigene del Trentino e della Ladinia dolomitica (Trento 1930), p. 355.

⁴⁾ En font mention p. ex. le Capitulaire de villis de Charlemagne chap. 70 (Capitularia regum Francorum denuo edidit A. Boretius I, Hanovre 1883, p. 90, 11), les Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales (Capitularia regum Francorum ed. Boretius I, p. 256, 36 sous la rubrique de herbis hortulanis) et Walahfridus Strabo, De cultura hortorum chap. 17 (Poetae Latini aevi Carolini ed. E. Duemmler II, Berlin 1884, p. 345).

Georges a produites dans les deux articles ci-après de la troisième édition de Körting, Lat.-roman. Wörterbuch (Paderborn 1907): no. 8494, col. 868 sclareia «Schalmei»: ital. schiareia, mail. scarleia; no. 3360, col. 393 exclāro, -āre ... Mit ital. schiarire scheint der Pflanzenname schiarea, gleichsam *exclarea «Scharlach-kraut», in Zusammenhang zu stehen. Dans le premier de ces articles, ayant repris à son compte, pour le lat. sclareia, le sens absurde de «chalumeau, pipeau», l'auteur, faute de s'être donné la peine d'une vérification, s'est imaginé que ce sens est aussi celui de l'italien schiarea (qu'il cite, au surplus, sous la forme incorrecte schiareia). Et quand, dans le second article, il traite de schiarea en tant que nom de plante, il croit avoir affaire à un tout autre mot qu'il ramène à un ancêtre latin hypothétique et fantaisiste *exclarea (!). Venienti occurrite morbo!

E. Zupitza, Die german. Gutturale (Berlin 1896), p. 207, identifie l'anglosaxon heden de la glose cocula: crusne vel heden (Wright-Wülker, Anglo-Saxon and Old English vocabularies 214, 36) avec le lat. catinus «plat pour servir les mets» et «creuset», et cette étymologie a été adoptée par Walde, Lat. etymol. Wörterbuch² p. 141 et maintenue par Hofmann dans la troisième édition de cet ouvrage I, p. 182 (catinus = ags. heden «Kochgeschirr»; idg. *qatinos). Mais le sens que ces savants ont prêté à l'anglosaxon heden n'est qu'une apparence trompeuse. Ils ont vu dans cocula un dérivé de coquere, alors que c'est, en réalité, une variante orthographique, en usage chez les copistes d'origine irlandaise et brittonique, de cuculla, lui-même doublet de cucullus «cape»5). D'ailleurs, crusne, joint à heden comme explication de cocula dans la glose citée plus haut, aurait pu et dû avertir Zupitza qu'il est question d'un nom de vêtement puisque, pour ce crusne (= v.h.a. kursina), le sens de «pelisse fourrée» est assuré. S'il fallait d'autres preuves, on les trouverait dans des gloses telles que CGL V 310, 5 mastruca : de pellibus cocula, V 373, 27 mastruca: cocula de pellibus sive de pilis, The Corpus glossary ed. Lindsay C 224 cas(u)la: heden (comp. Isidore, orig. 19, 24, 17 casula est vestis cucullata). Enfin, déjà en 1859, Dietrich, Zeitschr. für deutsches Altertum XI, p. 436 s., avait reconnu que l'anglosaxon heden correspond au vieux norrois hedinn «fourrure»6).

Quant aux ghost words consécutifs à un accident, survenu dans la transmission des textes manuscrits, où ils figurent, ou bien dans les éditions imprimées de ces textes, il est digne de remarque que les linguistes modernes qui les ont utilisés sans se douter de leur inconsistance ont eu des devanciers dans l'antiquité. C'est à M. Svennung que revient le mérite de l'avoir montré, à l'aide d'un spécimen particulièrement curieux, dans ses Untersuchungen zu Palladius und zur lat. Fach- und Volkssprache (Upsal 1935), p. 556. A propos d'Isidore, orig. 12, 8, 3 costros Graeci appellant qui in extremis favorum partibus maiores creantur,

⁵⁾ La prononciation supposée par la graphie cocula explique la forme des emprunts irlandais coc(h)ul et gallois cochl (< lat. coculus); voir Vendryes, De Hibernicis vocabulis, quae a Latina lingua originem duxerunt (thèse Paris 1902), p. 127 s.
6) Voir aussi, à ce sujet, Otto B. Schlutter, The American Journal of Philology XXI

⁶⁾ Voir aussi, à ce sujet, Otto B. Schlutter, The American Journal of Philology XXI (1900), p. 191, et Lilly L. Stræbe, Die altenglischen Kleidernamen (thèse de l'Université de Heidelberg, Leipzig 1904), p. 35 s.

quos aliqui reges putant. dicti, quod castra ducant, le Thesaurus linguae Latinae IV 1085 constate: κόστρος a Graecis non traditur. Pour cause, puisque chez Palladius 6, 10, auquel Isidore a emprunté à peu près textuellement ce passage (hormis l'étymologie dicti, quod castra ducant qu'il a ajoutée lui-même), la presque totalité des manuscrits portent apiculae, quas aliqui reges putant, sed Graeci eos eostros appellant, et que eostros est, de toute évidence, une faute de copiste très ancienne, provoquée par eos qui précède, pour oestros, ce dernier étant garanti comme leçon authentique par la source de Palladius, Columelle 9, 14, 4 eosque nonnulli putant esse reges, verum quidam Graecorum auctores οἴστρονς appellant. Isidore aura trouvé dans son exemplaire de Palladius soit eostros qu'il aura lu par inadvertance costros, ou interprété comme valant costros, soit déjà costros, altération du deuxième degré qui apparaît dans le codex Amplonianus 15 de Palladius et que rien n'empêche de tenir, elle aussi, pour ancienne. Quoi qu'il en soit, l'explication qu'il donne de ce terme laisse voir qu'il a pris la forme costros pour une réalité.

Le modèle d'une démonstration qui a fait justice d'un ghost word, le prétendu lat. simpulum «vase à puiser le vin», a été fourni par Brinkmann, Archiv für lat. Lexikographie XV (1908), p. 139 ss. Antérieurement à la publication de cet article, ce terme se trouve très souvent mentionne dans les travaux des linguistes qui l'ont tous accepté de confiance, l'ont rapproché du lit. sémti «puiser» et se sont appliqués à en élucider la formation, la phonétique et le rapport avec le synonyme simpuvium, tandis que les archéologues, de leur côté, discutaient la question de savoir, si simpulum et simpuvium désignaient le même ustensile ou bien deux ustensiles différents, l'un étant réservé aux cérémonies religieuses et l'autre à l'usage profane; comp. p. ex. v. Planta, Grammatik der osk.-umbr. Dialekte I (Strasbourg 1892), p. 87, II (1897), p. 22 et 194, Stolz, Histor. Grammatik der lat. Sprache I, 1 (Leipzig 1894), p. 135, Kretschmer, Einleitung in die Geschichte der griech. Sprache (Gættingue 1896), p. 148, Niedermann, ě und ž im Lateinischen (thèse Bâle 1897), p. 43 s., Solmsen, K. Z. XXXIV (1897), p. 10, note 1, Brugmann, Grundriß der vergl. Grammatik der indogerm. Sprachen I2 (Strasbourg 1897), p. 122 s. et 370, Holger Pedersen, K. Z. XXXVI (1900), p. 109, Sommer, Handbuch der lat. Laut- und Formenlehre¹ (Heidelberg 1902), p. 234, Vendryes, Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin (thèse Paris 1902), p. 227, Walde, Lat. etymol. Wörterbuch¹ (Heidelberg 1906), p. 573, von Grienberger, I.F. XIX (1906), p. 147, Lidén, ibid. p. 332, n. 2, Pottier chez Daremberg et Saglio, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines IV, p. 1345 s. Or, en une série d'observations pertinentes et dont la netteté ne laisse rien à désirer, Brinkmann a définitivement rayé ce vocable du lexique latin comme étant né d'une corruption de simpuvium (orthographié pendant longtemps simpuium) par suite de la confusion fréquente des lettres i et l. Qu'on n'objecte pas qu'il serait invraisemblable que la mélecture simpulum se fût répétée tant de fois toujours à nouveau, car rien ne nous oblige à faire une telle supposition. Tout porte à croire, au contraire, que la faute simpulum, après s'être installée dans quelques textes, aura fini par n'être plus discernée comme telle par les auteurs postérieurs qui n'avaient qu'une connaissance livresque du nom de l'objet en question, et que si p. ex. chez Tertullien, apol. 13, 7 quo differt ab epulo Iovis silicernium, a simpulo obba, ab haruspice pollinctor?, la tradition manuscrite unanime atteste la leçon simpulo, cet écrivain a effectivement employé simpulum parce qu'il avait lu le mot quelque part sous cette forme. Chez lui, simpulum serait donc exactement comparable à costrus chez Isidore. De ce qui vient d'être dit, il résulte qu'on doit renoncer, dorénavant, à interpréter l'ombrien seples ahesnes dans les Tables Eugubines III 17 par «simpulis ahenis». Aussi bien, Devoto, Tabulae Iguvinae² (Rome 1940), p. 380 a-t-il adopté la traduction «clavis aeneis». Enfin, m'inspirant de l'argumentation de Brinkmann, j'ai, à mon tour, essayé de montrer dans un article de la Mnemosyne 3e série III (1935/36), p. 272 ss. que des doublets at(h)anuvium (Paul Diacre, p. 17, 9 L.) et at(h)anulum (CGL II 22, 47; IV 406, 33; V 591, 18) le second doit son existence à un simple lapsus graphique.

Dans le domaine du vocabulaire grec, on rappellera πύιο qui se lisait autrefois dans un fragment de Simonide de Céos (Poetae lyrici Graeci éd. Bergk⁴ III, p. 415, no. 59), rapporté par Hérodien, Περὶ μονήρους λέξεως (Herodiani technici reliquiae éd. Lentz II 919, 14) et qui a été mis à contribution pour des spéculations étymologiques entre autres par Kretschmer, K. Z. XXXI (1892), p. 450, et par Fick-Torp, Vergl. Wörterbuch der indogerm. Sprachen⁴ III (Gættingue 1909), p. 243. Mais déjà bien auparavant une nouvelle collation du manuscrit de Copenhague du traité d'Hérodien (codex Hauniensis 1965) et la découverte d'un autre manuscrit à Vienne (codex Vindobonensis Graecus 294) avaient permis de constater que tous les deux portent $\pi \dot{v} v \rho$ et non $\pi \dot{v} i \rho^7$), et ce $\pi \dot{v} v \rho$ est tout bonnement une diérèse métrique de πῦρ selon la juste remarque d'Hérodien lui-même ὅπερ (sc. πῦρ) Σιμωνίδης καὶ ἔνεκα μέτρου δισσυλλάβως ἀπεφήνατο. Ce qui est proprement inexcusable, c'est que Diehl, Anthologia lyrica Graeca II (Leipzig 1925), p. 83, no. 58, ait rétabli πύϊο, en croyant le justifier par cette note: πύϊο Phrygibus usitatum esse docet Plato, Crat. 410a. Pour mettre en évidence l'inanité de ce soidisant témoignage, il suffira de transcrire ici le passage de Platon: φανεροί τ' εἰσὶν οὕτως αὐτὸ (c'est-à-dire τὸ πῦρ) καλοῦντες Φρύγες, σμικρόν τι παρακλίνοντες.

Quelques-unes de ces erreurs ont eu des conséquences dépassant le cadre de la philologie et de la linguistique. Telle p. ex. la leçon fautive qui est à la base du nom de la roche volcanique appelée en français basalte, en italien basalto, en allemand Basalt, en russe basal't, etc. Ce terme a été introduit dans la nomenclature scientifique moderne au 16e siècle par l'Allemand Georges Agricola et par le Français Pierre Belon qui l'ont emprunté à l'histoire naturelle de Pline 36, 58, où l'on lit maintenant invenit eadem Aegyptus in Aethiopia quem vocant basaniten, mais où tous les manuscrits connus alors et, par conséquent, aussi les anciennes éditions

⁷⁾ Voir Egenolff, Rhein. Museum XXXV (1880), p. 101 et Ludwich, ibid. XXXVIII (1883), p. 378.

imprimées donnent basalten. La forme authentique basanites ne s'est conservée que dans le seul codex Bambergensis M. V. 10 du 10e siècle qui a été découvert et collationné pour la première fois par Jan en 1831. Comme on s'en est aperçu depuis, elle est corroborée par Isidore, orig. 16, 4, 36 et 16, 5, 6 chez lequel basanites est garanti par l'ensemble des manuscrits, mais avait été changé en basaltes par Arevalo dans son édition des œuvres d'Isidore, Rome 1797–18038). On sait aussi que la dénomination du département français du Calvados tient à une fausse lecture de la légende Rocher du Salvador sur une carte de 1650 du diocèse de Bayeux⁹).

Enfin, il est des ghost words controversés. Le Thesaurus linguae Latinae passe complètement sous silence le mot fario, enregistré précédemment avec le sens de «truite saumonée» par tous les dictionnaires latins, et à l'égard duquel les linguistes se sont montrés si peu défiants qu'il fait encore l'objet d'explications étymologiques chez Walde, Lat. etymol. Wörterbuch² (Heidelberg 1910), p. 272, et chez Schrader-Nehring, Reallexikon der indogerm. Altertumskunde I (Berlin et Leipzig 1917/23), p. 330. Au surplus, la truite de rivière porte toujours, dans la terminologie zoologique, le nom de trutta fario ou salmo fario. Ernout et Meillet, Dictionnaire étymol. de la langue latine² p. 332 expliquent la carence du Thesaurus en qualifiant fario de graphie fautive de sario chez Ausone. Présentée sous cette forme, leur remarque est inexacte ou du moins ambiguë. Le poisson dont il s'agit est mentionné pour la seule et unique fois chez Ausone, Moselle 130, et, dans ce passage, tous les manuscrits ont sario, aucun fario. Mais l'auteur de l'édition princeps, trompé par la ressemblance des signes s et f dans toutes les écritures minuscules du moyen âge, imprima fario, et ses successeurs le suivirent pendant longtemps. Toutefois, bien que la leçon sario soit maintenant rétablie et que lui-même l'ait adoptée dans le texte de son édition, Hosius, Die Moselgedichte des Decimus Magnus Ausonius und des Venantius Fortunatus zum dritten Male herausgegeben und erklärt (Marbourg 1926), incline à penser qu'Ausone devait avoir écrit fario parce que cette dernière forme serait supposée, selon lui, par l'étymologie d'Isidore, orig. 12, 6, 6 a colore ... (pisces) varii a varietate, quos vulgo tructas vocant. Telle fut, du reste, déjà l'opinion de J.-B. Souchay; témoin cette note de son édition, parue à Paris en 1730: fario ... trutta et trotta dictus piscis. varium dictum vult Isidorus a maculis, quibus cutis eius variatur. atque hinc fortasse fario factum est. S'il en était ainsi, l'édition princeps aurait donc inconsciemment fait retour à la leçon originale, le ghost word serait non pas fario, mais sario, et l'erreur présumée devrait être mise sur le compte du copiste de l'archétype des manuscrits actuellement connus du poème d'Ausone.

Ceci nous amène au seuil du problème de lat. celtis «ciseau» qu'on reprend ici non pas avec l'ambition de venir à bout de toutes les difficultés dont il est hérissé, mais dans le but beaucoup plus modeste de contribuer à déblayer le terrain et de compléter les pièces versées au débat. Voici, brièvement résumé, l'état des faits.

⁸⁾ Voir, à ce sujet, Blümner, article «Basalt» chez Pauly-Wissowa, 1re série, III 37.
9) Voir M. Bréal, Essai de sémantique (Paris 1924), p. 181.

Dans la Vulgate officielle, basée sur l'édition publiée à Rome en 1592 par ordre du Pape Clément VIII, on lit au livre de Job, chapitre XIX, versets 23/24: quis mihi tribuat, ut scribantur sermones mei? quis mihi det, ut exarentur in libro stylo ferreo et plumbi lamina vel celte sculpantur in silice ?10) Mais un assez grand nombre de manuscrits anciens, notamment le célèbre codex Amiatinus¹¹), écrit entre 690 et 716 dans l'un des deux monastères de Saint-Pierre à Wearmouth ou de Saint-Paul à Jarrow en Northumbrie, placés sous l'autorité du même abbé, qui était alors Ceolfrid¹²), donnent certe au lieu de celte¹³). D'autre part, au chapitre 30 de la polémique contre Jean, évêque de Jérusalem (contra Ioannem Hierosolymitanum ad Pammachium), où Saint Jérôme cite le passage de Job en question, l'édition de Vallarsi, reproduite dans la Patrologie de Migne, a celte, sans qu'il soit fait mention d'aucune variante¹⁴). La leçon celte représenterait l'ablatif du singulier d'un mot celtis «ciseau» dont la Vulgate fournirait le seul exemple. On a cru, il est vrai, en trouver un second dans deux passages de la Mulomedicina Chironis, où Oder a admis ce terme dans le texte de son édition d'après une conjecture de Bücheler, approuvée aussi par l'auteur de l'article celtis du Thesaurus linguae Latinae III 775, à savoir p. 12, 10 ss. supra crus ab interiori parte percutiuntur (venae) traverse securi, celte (celle le manuscrit) vel flebotomo, et p. 218, 7 s. sanguinem ei desub gambis emittito de securi (vel) celta (cella le manuscrit). Mais comme l'a bien vu Heraeus, Archiv für lat. Lexikographie XIV (1906), p. 119, il faut lire à l'une et à l'autre place securicella, si bien que ce mirage s'est dissipé. Quant à l'inscription latine, connue seulement par une copie manuscrite du 15e siècle, qui figurait sur la pierre tombale d'un certain Sercius à Pola en Istrie, et dans laquelle ce monument funéraire est qualifié de «malleolo et celte litteratus silex», il fallait toute l'inexpérience, en matière d'épigraphie, d'un Jan van Gruytere pour tenir comme antique cette élucubration de la Renaissance¹⁵). La tournure celte litteratus silex est, de toute évidence, une réminiscence de la Vulgate. A la même source remontent les deux gloses suivantes: Glossae in Apollinarem Sidonium ex codice Digbeiano 172 ed. Robinson Ellis, Oxford 1885

¹⁰⁾ L'édition de la Vulgate de L. van Ess, Biblia Sacra vulgatae editionis iuxta exemplar ex typographia Apostolica Vaticana Romae 1592 ... substratis lectionibus ex Vaticanis illis Bibliis Latinis ann. 1590, 1592, 1593, 1598 inter se variantibus (Tubingue 1822/24) n'indique pour le passage de Job ci-dessus aucune divergence entre la Sixtine de 1590 et les trois Clémentines de 1592, 1593 et 1598.

¹¹) Ainsi appelé parce qu'il appartenait autrefois à l'abbaye de Monte Amiata. Il se trouve maintenant à la Bibliothèque Laurentienne de Florence.

¹²⁾ Voir H. J. White, The codex Amiatinus and its birth-place. Studia biblica et ecclesiastica II (Oxford 1890), p. 273, et Samuel Berger, Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moven âge (Paris 1893), p. 37 s

miers siècles du moyen âge (Paris 1893), p. 37 s.

13) Pour les leçons de l'Amiatinus qui diffèrent du texte de la Vulgate officielle, consulter Biblia Sacra Latina Veteris Testamenti Hieronymo interprete ex antiquissima auctoritate in stichos descripta. Vulgatam lectionem ex editione Clementina principe anni MDXCII et Romana ultima anni MDCCCLXI repetitam testimonium comitatur codicis Amiatini Latinorum omnium antiquissimi. Editionem instituit suasore Carolo Iosia de Bunsen Theodorus Heyse, ad finem perduxit Constantinus de Tischendorf. Lipsiae 1873.

Voir Migne, P. L. XXIII 398.
 Voir Inscriptiones antiquae totius orbis Romani in corpus absolutissimum redactae ingenio et cura Iani Gruteri (Heidelberg 1603), p. CCCXXIX; CIL V 1*.

(= Anecdota Oxoniensia, Classical series, vol. I, part V), p. 50, 7 s. caelum: hoc caelum ut hoc celte, celtis instrumentum est quo caelatur. i. sculpitur, et Steinmeyer und Sievers, Die althochdeutschen Glossen III (Berlin 1895), p. 639, MCX 14 celtes: maizel (glossa codicis Vindobonensis 804). Les nominatifs celte et celtes sont refaits sur l'ablatif celte. Même si Ellis avait raison en affirmant que ex grammatico aliquo innotuerat glossatori neutrale celte, -tis, il ne s'ensuivrait nullement qu'on eût affaire à un témoignage indépendant de la Vulgate.

C'est dans la Vulgate aussi qu'aura puisé l'humaniste Conrad Pickel, né en 1459 à Wipfeld en Franconie, en latinisant par *Celtes* ou *Celtis* son nom de famille allemand¹⁶). S'il en fallait une preuve, on la trouverait dans cette épigramme de son ami Theodoricus Ulsenius:

Celte tuam silicem caelas, Conrade, rebellem, Et mea dura silex, nil tua celtis agit¹⁷).

Enfin, celtis, qui avait fini par pénétrer dans les dictionnaires, est devenu un terme de préhistoire, désignant un outil tranchant de l'âge du bronze (allemand Celt ou Kelt, français celt, anglais celt). Comme tel, il se rencontre pour la première fois en 1696 chez L. Beger, Thesaurus Brandenburgicus selectus III, p. 418 (sous la forme celtes)¹⁸).

Ce ne fut que dans le dernier quart du siècle passé que l'authenticite de la leçon celte dans le passage de la Vulgate Job XIX 24 commença à être suspectée, mais sans que, pour autant, les linguistes cessassent de faire état d'un mot celtis «ciseau». En effet, le témoignage de ce dernier est invoqué p. ex. par F. Skutsch, Bezzenbergers Beitr. XXII (1897), p. 126, F. G. Mohl, Introduction à la chronologie du latin vulgaire (Paris 1899), p. 77, J. Vendryes, Recherches sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin (Paris 1902), p. 153 et 210, H. Petersson, I. F. XXIV (1909), p. 46. Le Thesaurus linguae Latinae III 775 cite, lui aussi, ce celtis sans faire de réserves et, récemment encore, Walde-Hofmann, Lat. etymol. Wörterbuch I, p. 198, et Ernout et Meillet, Dictionnaire étymol. de la langue latine p. 172, tout en émettant des doutes à son égard, ne vont, cependant, pas jusqu'à le rejeter carrément.

¹⁶) En s'inscrivant en 1477 dans la matricule de l'Université de Cologne, il se servit de la forme Zeltes (reflétant la prononciation allemande de Celtes); dans l'épitaphe qu'il s'est composée lui-même, il s'appelle Celtis.

composée lui-même, il s'appelle Celtis.

17) Voir De vita et scriptis Conradi Celtis opus postumum B. Engelberti Kluepfelii O.S.A., theologi Friburgensis curante Joa. Casp. Ruef. Particula I (Friburgi Brisgoviae 1813); J. Aschbach, Sitzungsberichte der philos.-histor. Classe der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften zu Wien LX (1869), p. 78 ss.; Joh. Huemer, article Celtis dans Allgemeine deutsche Biographie IV (Leipzig 1876), p. 82 ss.

18) Voir John Evans, The ancient bronze implements, weapons and ornaments of Great

¹⁸) Voir John Evans, The ancient bronze implements, weapons and ornaments of Great Britain and Ireland (Londres 1881), p. 27 s., M. Much, Mitteilungen der Anthropolog. Gesellschaft in Wien XXIV (1894), p. 84 ss., R. Virchow, Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, année 1894, p. 351 ss., M. Ebert, article Celt dans Reallexikon der german. Altertumskunde, herausgeg. von Joh. Hoops, I (Strasbourg 1911/13), p. 367, V. Gordon Childe, The dawn of European civilisation, 2e éd. (Londres 1927), Subject index p. 320 s. v. celts.

L'opinion que celte n'est qu'un lapsus de copiste et qu'il faut lui substituer résolument la leçon de l'Amiatinus certe a été soutenue d'abord par K. v. Becker, Allgemeine Augsburger Zeitung, année 1876, supplément no. 359, puis par C. Bursian, Geschichte der classischen Philologie in Deutschland I (Munich et Leipzig 1883), p. 109, note 2, M. Much (dans l'article mentionné p. 14, note 1), W. M. Lindsay, Introduction à la critique des textes latins, basée sur le texte de Plaute. Trad. francaise de J. P. Waltzing (Paris 1898), p. 23, F. C. Burkitt, The Journal of Theological Studies XVII (1916), p. 389 ss. 19) Ont plaidé, au contraire, en faveur du maintien de celte L. Havet, Manuel de critique verbale, appliquée aux textes latins (Paris 1911), p. 211, § 898, et M. Laistner, The Classical Quarterly XIX (1925), p. 192 s., mais ce dernier s'est vu obligé à reconnaître presque aussitôt l'inconsistance de l'argument, par lequel il avait essayé de prouver que celtis avait figuré dans l'Itala et avait pénétré de là dans la Vulgate de Saint Jérôme (voir The Classical Quarterly XX, 1926, p. 26).

En confrontant le passage de la Vulgate Job XIX 23/24 (voir plus haut p. 129) avec l'original hébreu, on constate que, là où celui-ci porte לעד lā 'ad d'après la vocalisation massorétique et selon l'interprétation des Septante qui traduisent εἰς τὸν αἰῶνα, mais τὰ selon la traduction de Théodotion εἰς μαρτύριον), la version latine a vel certe ou vel celte, ce qui ne correspond ni à lā ad, ni à le 'ēd. L'explication de ce désaccord semble devoir être cherchée, en partie tout au moins, dans la version grecque des Septante que Saint Jérôme, tout en traduisant directement de l'hébreu, a, cependant, toujours consultée et suivie dans bien des cas²⁰). De fait, si l'on se reporte au texte grec τίς γὰρ ἄν δώη γραφῆναι τὰ ξήματά μου, τεθ ῆναι δὲ αὐτὰ ἐν βιβλίω εἰς τὸν αἰῶνα, ἐν γραφείω σιδηρῷ καὶ μολίβω, ἢ ἐν πέτραις ἐγγλυφῆναι; on voit aussitôt que vel latin au verset 24 b dérive du η grec, figurant à cette place. Il serait possible, dès lors, que la traduction latine de tout le verset 24 b reposât sur le texte grec η ἐν πέτραις ἐγγλυφῆναι et non sur le texte hébreu lā ʿad baṣṣūr yēhāsebūn, ce qui nous ferait comprendre, pourquoi lā 'ad n'y trouve pas son équivalent, puisque εἰς τὸν αἰῶνα, qui le rend en grec, a été transféré par les Septante à la fin du verset 23. Resterait à élucider la provenance de certe ou celte. Pour certe, cela ne serait guère difficile, car, comme l'ont montré C. Paucker, Rhein. Museum XXXVII (1882), p. 557, S. Reiter dans l'index verborum et locutionum de son édition de Sancti Eusebii Hieronymi in Hieremiam prophetam libri sex (Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum t. LIX), p. 570 et Burkitt, l. c. p. 391, Saint Jérôme dit volontiers vel certe au lieu de vel tout court. Mais on concevrait aussi que, de même que, pour rendre plus intelligible le sens du verset 24 a, le traducteur a paraphrasé 'ōfārèt «plomb» par plumbi lamina, il eût introduit, au verset 24 b,

²⁰) Voir P. Dhorme, Le livre de Job (Paris 1926), p. CLXXI, et F. Stummer, Einführung

in die lateinische Bibel (Paderborn 1928), p. 99 ss.

¹⁹⁾ Le recueil Alcuni scritti e brevi saggi di studi sulla Volgata in occasione del cinquantenario monastico di S. Em. il Cardinale Gasquet (Rome 1917), dans lequel Ambrogio Amelli semble avoir, lui aussi, défendu la leçon certe, m'a été inaccessible.

devant sculpantur in silice, l'adjonction interprétative celte «avec un ciseau»²¹). De cette façon, on n'arrive donc à départager ni en faveur de cette, ni en faveur de celte. Voici, par contre, une autre hypothèse que mon collègue M. Paul Humbert a bien voulu me communiquer et qui rendrait compte de celte en excluant certe. Dans sa lettre 36, adressée au pape Damase, Saint Jérôme rapporte que le juif qui lui avait procuré, à sa demande, le texte hébreu, en l'empruntant à la synagogue soi-disant pour son usage personnel, l'avait pressé de le lui rendre le plus tôt possible, si bien qu'il avait dû le copier en toute hâte²²). La copie, exécutée dans ces conditions, devait forcément contenir des erreurs, ce qui autorise la supposition que Saint Jérôme aurait, par mégarde, répété au début du second hémistiche du verset 24, en le substituant à lā 'ad, le mot be 'ēṭ «avec [un] burin» qu'il venait d'écrire au début du premier hémistiche de ce même verset. Ce second be 'ēṭ aurait été traduit par celte, et non par stylo comme le premier, parce que Saint Jérôme attachait beaucoup d'importance à la variatio sermonis, évitant avec soin la répétition du même mot à peu de distance²³).

La tradition manuscrite du passage de la Vulgate qui nous occupe ici est, malheureusement, très insuffisamment connue. Des renseignements précieux, à ce sujet, pourraient être fournis par la Commission Pontificale pour la revision de la Vulgate, instituée en 1907 par le pape Pie X, qui a réuni à son siège de S. Callisto di Trastevere une riche collection de photographies des manuscrits les plus importants, mais dans les circonstances actuelles il est impossible de recourir à cette source d'information. Je ne possède donc pas d'autres données que celles sur lesquelles table Burkitt, l. c. p. 392 s. qui a examiné huit manuscrits du British Museum dont les plus anciens datent du 9e, le plus récent du 12e siècle, et vingtneuf autres de la Bibliothèque universitaire de Cambridge, postérieurs au 12e siècle. Les premiers portent tous certe comme l'Amiatinus et le Palatinus 24, écrits tous deux vers 700. Parmi les seconds, quinze ont également certe, un cërce, huit celte, quatre scelte et un celpte. Comme particulièrement significatif, selon lui, Burkitt relève le fait que la leçon certe va de pair avec la graphie lammina (lammina vel certe) et, inversement, celte avec lamina. Il pense, en effet, que, lamina étant une graphie plus récente que lammina, ce dernier est un indice garantissant l'authenticité de certe. Mais lamina avec un seul m est, par ailleurs, attesté à une date non moins ancienne que lammina; comp. p. ex. CGL IV 359, 5 (codex Leidensis 67 F saec. VIII/IX; codex Parisinus 7690 et codex Bernensis 258 saec. IX) ou CGL V 462, 35 Codices Vaticani 1471 et 3320 saec. IX et codex Cassinensis 401 saec. X). S'il y a donc une conclusion à tirer de la concomitance de lammina et certe d'une part et de lamina et celte d'autre part, ce sera qu'on est en présence

²³) Pour des exemples, voir Stummer, o. c. p. 114 s.

²¹) Voir Stummer, o. c. p. 116 s. qui cite plusieurs exemples très instructifs d'amplifications de ce genre.

²²) Subito Hebraeus intervenit, deferens non pauca volumina, quae de synagoga quasi lecturus acceperat, et illico «habeo, inquit, quod postulaveras», meque dubium et quid facerem nescientem ita festinus exterruit, ut omnibus praetermissis ad scribendum transvolarem (S. Eusebii Hieronymi epistulae ed. I. Hilberg, pars I, p. 268, 8 ss.).

de deux familles de manuscrits dont la première, grâce sans doute au prestige de l'Amiatinus, aura éclipsé l'autre pendant longtemps, sans que son archétype ait été nécessairement plus ancien. On ne perdra pas de vue, à ce propos, que les deux gloses citées plus haut p. 129 s. sont là pour prouver que la leçon celte existait antérieurement au 13e siècle. celtes en tant que lemme d'une glose dont l'interprétament est un mot du vieux haut allemand, doit remonter, en tout cas, plus haut que le milieu du 12e siècle, où commence le moyen haut allemand. Quant à la glose relative à Sidoine Apollinaire, Robinson Ellis, o. c. p. X s., estime qu'elle a été rédigée «non ita multo post ipsius Sidonii saeculum». Par contre, il n'y a rien à tirer de la glose CE 23 celtis: ρῖνα είδος ἰχθύος du glossaire dit de Philoxenus, née, selon Laistner l. c., de la fusion de deux gloses primitivement distinctes celtis: οῖνα et celtis: είδος ἰχθύος, dont la première se rapporterait à Job XIX 24. Les gloses bibliques de Philoxenus provenant de l'Itala, ce serait à celle-ci que Saint Jérôme aurait emprunté le terme de celtis, et comme la composition du glossaire de Philoxenus remonte au 6e siècle au plus tard, l'existence de ce mot se trouverait garantie par un témoignage bien plus ancien que celui de nos manuscrits de la Vulgate. Malheureusement, une autre glose de Philoxenus, SQ 4 squatus: δῖνα είδος ἰχθύος, qui avait échappé à Laistner, réduit à néant son hypothèse. Ajoutons encore qu'il aurait dû se rendre compte d'emblée que δῖνα, dont le sens propre est «lime», n'aurait pas pu servir d'interprétament à celtis «ciseau».

Enfin, le texte de l'édition de Vallarsi du traité de Saint Jérôme contra Ioannem Hierosolymitanum ad Pammachium chap. 30, où est cité le passage Job XIX 23/24, porte celte. Si, ici, l'éditeur avait trouvé dans les manuscrits qu'il connaissait la variante certe, il n'aurait pas manqué de la signaler puisqu'il constate, dans une note, que bon nombre de manuscrits de la Vulgate ont certe au lieu de celte. La valeur de ce témoignage ne saurait être infirmée par la remarque toute gratuite de Burkitt l. c. p. 394 que les manuscrits utilisés par Vallarsi devaient être récents et que les copistes pourraient y avoir substitué celte à certe d'après les manuscrits récents de la Vulgate, dans lesquels celte prédominait.

Tout compte fait, il sera donc permis d'affirmer que la leçon certe ne saurait passer pour mieux attestée que celte.

Pour fixer le choix entre l'une et l'autre, Havet l. c. a recouru au «principe de banalité». Etant donné la tendance des copistes à remplacer certains mots rares par d'autres qui leur étaient plus familiers, il y a des chances, dit-il, pour que certe soit un terme banal, substitué au ἄπαξ εἰρημένον celte. A l'appui de cette explication, il aurait pu citer la fréquence de vel certe dans les œuvres de Saint Jérôme mentionnée plus haut p. 131. Une autre possibilité serait que vel celte fût devenu vel certe par dissimilation de l-l en l-r. Le travail manuel du copiste s'accompagnant de l'épel mental du texte qu'il reproduit, des faits d'action réciproque des phonèmes ont lieu dans ce langage intérieur aussi bien que dans le parler à haute voix et se reflètent ensuite dans l'écriture. De cette façon, c'est-à-dire par une dissimilation de r-r en l-r s'explique, au livre d'Isaïe LXVI 3 quasi qui excerebret canem, la

leçon de l'Amiatinus excelebret. Le fâcheux est que l'on n'aurait guère plus de peine à justifier l'altération inverse de vel certe en vel celte. La suggestion de l'l de vel pouvait entraîner la substitution de celte à certe, l'e commune aux deux syllabes consécutives vel cer- servant d'amorce à une telle assimilation qui était, au surplus, favorisée par l'l de sculpantur. L'influence de ce dernier est, du reste, attestée positivement par les graphies celpte, scelte, scelpte qu'on rencontre dans certains manuscrits²⁴).

Conclusion: il n'y a rien de décisif à espérer du critère de l'explicabilité de la faute.

L'attestation tardive et unique serait-elle une raison suffisante pour rejeter comme imaginaire un vocable celtis «ciseau»? Je ne le pense pas. On sait, en effet, que les termes techniques en usage dans les corps de métier ne font qu'exception-nellement leur apparition dans les textes littéraires et, à cet égard, celtis serait sans doute sur le même plan que fr. douvet ou trusquin. Un exemple caractéristique est fourni par acisculus «petit marteau de tailleur de pierre», attesté une seule fois dans un texte très tardif, à savoir au commencement du 6e siècle chez Boèce, de instit. mus. 5, 2, p. 354, 14 éd. Friedlein, mais dont l'existence déjà dans le latin républicain est garantie par le nom propre L. Valerius Acisculus, figurant dans l'exergue de monnaies du 1er siècle av. J.-C. à côté d'une image de l'outil en question²⁵). De même, gulbia, gubia²⁶) «gouge», l'ancêtre de napol. gulbia, fr. gouge, esp. gubia, port. goiva, ne se rencontre, lui aussi, qu'à la fin du 4e siècle chez Végèce, mulomed. 1, 26, 2 et encore une fois beaucoup plus tard chez Isidore, orig. 19, 19, 15.

Un élément de preuve de nature à justifier l'existence, en latin, d'un mot celtis «ciseau» et, par conséquent, à étayer l'authenticité de la leçon celte dans le passage de la Vulgate Job XIX, 24, se dégage des considérations que voici.

Un nom d'instrument celtis appartiendrait à un type de formation bien connu, représenté en latin par fustis «rondin, bâton, trique»²⁷), vectis «levier», cōs «pierre à aiguiser» (*cōtis²8), et qui a été largement productif en lituanien, comp. lit. dañgtis «couvercle» (deñgti «couvrir»), kamštis «bouchon» (kimšti «bourrer, fourrer, enfoncer»), lanktis «dévidoir» (lenkti «dévider»), naščiai pl. «palanche» (nèšti «porter»), sámtis «grande cuiller à puiser un liquide» (sémti «puiser»). Ces dérivés en -ti- alternent, en lituanien, avec d'autres en -to- tels que grąžtas «perçoir, foret»

²⁵) Voir E. Babelon, Description historique et chronologique des monnaies de la répu-

blique romaine II (Paris 1886), p. 518 ss.

²⁷) L'origine étrusque de ce mot, envisagée par Leumann, Hermes LV (1920), p. 111, est dénuée de fondement; voir F. Muller, Jzn., Altital. Wörterbuch (Gœttingue 1926), p. 515,

Walde-Hofmann, Lat. etymol. Wörterbuch I, p. 574.

²⁴) Voir Migne, P. L. XXVIII 1159 s. et Burkitt, l. c. p. 393.

Dans la bouche des gens du peuple, gulbia devenait gulbja, puis gubja, de même que balneum a abouti en latin vulgaire à balnjum, banjum, ce dernier étant à la base de ital. bagno, fr. bain, esp. baño, port. banho. Dans la langue littéraire, par contre, gulbia et balneum restaient trisyllabiques, et, de ce fait, conservaient leur l; voir Archivum Romanicum V (1921), p. 440 s.

²⁸) Voir Meillet et Vendryes. Traité de grammaire comparée des langues classiques (Paris 1924), p. 370, Muller, o. c. p. 107, Walde-Hofmann o. c. I, p. 184.

(gręžti «percer, forer»), mãgztas «aiguille de bois, servant à fabriquer des filets» (mègzti «tricoter»), sietas «crible» (sijóti «cribler»), skãptas «couteau pour façonner le bois» (skõpti «façonner le bois»). Or, un lat. celtis trouverait, à un détail du vocalisme radical près, son correspondant exact dans un mot lituanien rentrant dans cette dernière catégorie, à savoir káltas «ciseau», avec lequel il serait dans le même rapport que celui qui se constate entre v. pruss. granstis «perçoir, foret» et lit. grąžtas qui a le même sens, ou entre lit. pántis «lien» et v. sl. pąto «πέδη». Une telle concordance ne saurait être fortuite, autrement dit, il serait invraisemblable que la faute d'un copiste eût produit un mot latin rappelant de façon si frappante, par sa forme et par son sens, celui d'une langue congénère. Il y a donc là, si je ne m'abuse, un indice sérieux qui doit nous engager à donner la préférence à la leçon celte sur la variante certe.

Notons enfin que celtis est bien attesté, d'une part, comme nom d'un poisson par la glose de Philoxenus CE 23 (= CGL II 99, 14) celtis: δῖνα εἶδος ἰχθύος et, d'autre part, comme nom d'un arbre par Pline, n. h. 13, 104 Africa, qua vergit ad nos, insignem arborem loton gignit, quam vocant celtim29), et ipsam Italiae familiarem, sed terra mutatam. Ici encore, il serait surprenant qu'on eût affaire à une rencontre homonymique accidentelle. Certes, on ne voit pas comment un nom de poisson aurait pu devenir un nom d'arbre ou vice versa, mais il y a des présomptions que celtis nom de poisson et celtis nom d'arbre représentent, l'un et l'autre, des acceptions figurées d'un celtis «ciseau», ce qui serait un argument de plus à l'appui de la leçon celte dans la Vulgate Job XIX, 24. L'arbre, appelé dans l'antiquité celtis, est le micocoulier (celtis australis L.) de la famille des ulmacées, commun dans les pays méditerranéens et dont le bois est recherché, à cause de son extrême ténacité, pour le charronnage, la fabrication de manches à fouet, de cannes, etc.³⁰). De la notice de Pline il ne ressort nullement, comme l'affirme A. Jacob, article ligna chez Daremberg et Saglio, Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, III, 1247, note 16, et comme l'auteur de l'article celtis du Thesaurus linguae Latinae III, 775 incline à le croire lui aussi, que ce mot soit d'origine africaine. Au contraire, des deux mots lotos et celtis, c'est certainement le premier qui était le nom indigène³¹) et le second celui qui était en usage en Italie. De nos jours, l'italien connaît, parmi d'autres dénominations de l'arbre en question, celles de spaccasassi «fend-rochers» et spaccapietre «fend-pierres», parce que ses racines, en se développant, font sauter le roc³²). On comprendrait donc facilement que les anciens Romains l'eussent désigné d'un terme signifiant proprement «ciseau».

En tant que nom de poisson, celtis s'appliquait à l'ange de mer (rhina squatina L.), sorte de squale, appelé par les Grecs $\varrho \bar{\iota} \nu \alpha$ «lime, râpe», parce que sa peau

²⁹) La leçon celthim du palimpseste M n'offre aucune garantie d'authenticité, attendu que l'on rencontre dans ce manuscrit des graphies fautives telles que cythisus (13, 130) au lieu de cytisus, thractu (14, 54) au lieu de tractu, trhasymenus (15, 76) au lieu de Trasimenus.

 ³⁰⁾ Voir G. Hegi, Illustrierte Flora von Mittel-Europa III (Munich 1912), p. 121 s.
 31) Voir Steier, Pauly-Wissowa, 1re série, XIII, 1515.

³²⁾ Voir H. Schuchardt, Zeitschr. für roman. Philologie XXXV (1911), p. 388 et 393.

rugueuse servait et sert encore maintenant à polir le bois. Mais, d'ordinaire, lorsque le nom d'un objet, instrument, outil, arme, se trouve employé comme nom d'un poisson, ce qui est très fréquent, le transport sémantique s'explique par la ressemblance entre le corps ou une partie du corps du poisson et celle de l'objet en question. Si divers poissons de mer s'appellent en grec βελόνη, δαφίς, en latin acus, en français aiquille (de mer), c'est à cause de leur corps mince et très allongé. Le brochet doit son nom anglais pike, proprement «pique», à la forme pointue de son museau, et le fr. brochet lui-même est un dérivé de broche «tige pointue». Citons encore, comme exemples de ce type, skr. kuliçah, proprement «hache», grec γόμφος «cheville», κέστρα «marteau pointu», πρίστις «scie», σκυτάλη «bâton à gros bout», χάραξ «pieu, piquet»33), lat. gladius «épée», serra «scie», sparus «javelot», sudis «pieu, épieu», fr. espadon, marteau, scie. C'est dans cette catégorie qu'il convient sans doute de ranger aussi lat. celtis. Ce poisson étant étendu à plat, sa tête forme avec les nageoires pectorales larges très avancées le sommet d'un triangle, comparable à l'extrémité tranchante d'un ciseau³⁴). On se rappellera, à cette occasion, que le nom italien de l'ange de mer, squadro³⁵), est issu d'une déformation, par étymologie populaire, du latin squatus sous l'influence de l'italien squadra «équerre». Dans l'île d'Elbe, on dit même squadra au lieu de squadro³⁶).

J'ai dit, et je tiens à le répéter en terminant, qu'il n'était pas question d'instaurer une étude définitive de l'authenticité controversée du latin celtis «ciseau». Sous le bénéfice de cette réserve, j'ose espérer, cependant, qu'en serrant de plus près les données du problème et en cherchant à pousser plus avant les investigations j'aurai réussi à ébranler la thèse qui tendait à prévaloir, selon laquelle ce celtis serait à classer parmi les ghost words.

³³) Voir R. Strömberg, Studien zur Etymologie und Bildung der griechischen Fischnamen, Göteborg 1943, p. 35 ss.

³⁴) Voir Der grosse Brockhaus, tome XII (Leipzig 1932), article «Meeresfische», planche III, no. 8.

³⁵⁾ Voir Giulio Cappuccini, Vocabolario della lingua italiana, 12e tirage (Turin s. d.), p. 1543.

³⁶⁾ Voir E. Rolland, Faune populaire de la France III (Paris 1881), p. 86.